

CONSEIL GENERAL

BOULE
DEBILITANTE
DE MUSIQUE

DES ALPES-MARITIMES

COMPT E R E N D U du " C O M I T E S Y N D I C A L " du 24 Avril 1990

PRESENTS :

Représentants du Conseil Général :

- Mr.	Jean Pierre	ASTIER
- Mr.	Pascal	AUGIER
- Mlle.	Pierrette	BELLON
- Mr.	Hervé	de FONTMICHEL
- Mr.	Pierre	GIANOTTI
- Mr.	Charles	GINESY
- Mr.	Jean Pierre	LELEUX
- Mr.	Gilbert	MARY
- Mr.	René	MORANI
- Mr.	Jean	PASCAL
- Mr.	Jean	THAON

Représentants des Communes :

- Mr.	Joseph	BALDINI	ROQUESTERON
- Mr.	Georges	BARBIER	PEONE-VALBERG
- Mr.	Jean Pierre	BOUGES	COURSEGOULES
- Mr.	Michel	DELORENZO	ANDON-THORENC
- Mr.	Gilbert	LAUGIER	PUGET-THENIERS
- Mr.	Jean Marie	MARIA	ROQUEBILLIERE
- Mr.	Marcel	MURRIS	ST.ETIENNE DE TINEE
- Mme.	Jeanine	SARAMITO	SOSPEL
- Mr.	Pierre	SILVI	ST SAUVEUR SUR TINEE

- Mr.	Jean Claude	SERER	Payeur Départemental
- Mr.	Guy	LE DANTEC	Payeur départ.adjoint.
- Mr.	Paul	GUERRIER	Conseiller Technique/C.G.
- Mr.	Jean Pierre	GUICHARD	Directeur Culture / C.G.
- Mr.	Roger	BRUN	Directeur Général E.D.M.
- Mr.	James	DUBREUIL	Directeur adjoint E.D.M.
- Mr.	Claude	VANDAMME	Directeur adjoint E.D.M.
- Mr.	Guy	PIERRE	Secrétaire Général E.D.M.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

REPRESENTES :

- Mr.	José	BALARELLO	Conseiller Général
- Mr.	Régis	CAPPONI	Conseiller Général
- Mr.	Roger	DUHALDE	Conseiller Général
- Mr.	Gaston	FRANCO	Conseiller Général
- Mr.	Pierre	GUIGONIS	Conseiller Général
- Mr.	Henri	PRICCO	Conseiller Général
- Mr.	Raymond	SANTUCCI	Conseiller Général

EXCUSES :

- Mme.	Claire	RECLUS	Dir. Adjoint Conseil Gral.
--------	--------	--------	----------------------------

ORDRE DU JOUR

- 1/ - Rapport moral du Président.
- 2/ - Installation du Comité du " Syndicat Mixte "
- 3/ - Election du Bureau du Syndicat
- 4/ - Décisions diverses pour le fonctionnement du syndicat :
(Budget 1990 - Créations de postes - Régie de Recettes - etc.)
- 5/ - Mise à disposition du personnel restant géré par l'ancienne structure associative, jusqu'au 31 août 1990.

Le Président Hervé DE FONTMICHEL, ouvre la séance à 16h30 et tient, à rendre hommage au Président Charles GINESY, ami de toujours de l'Ecole.

RAPPORT MORAL :

Le Président de FONTMICHEL, rappelle l'évolution de l'Ecole depuis sa création de 1986 et rend hommage au Président Jean PASCAL. Il souligne l'importance de cet établissement, devenu exemplaire au plan national, avec ses 25 professeurs et ses 800 élèves et souligne l'effort considérable du Conseil Général.

Le Président de FONTMICHEL, prend acte de la remise d'un exemplaire du Rapport moral à tous les membres présents et prie Monsieur BRUN, de donner quelques commentaires, sur le fonctionnement général de l'Ecole.

Le Président GINESY interroge l'Assemblée pour connaître la position prise par les parents d'élèves, à l'égard du montant des frais d'inscription à l'Ecole Départementale de Musique.

Les Conseillers Généraux de la montagne, solidaires avec G.MARY, soulignent le mécontentement manifesté par les parents, sur la diminution constatée, au niveau du montant des bourses.

Le Président GINESY prend note de ce problème qui sera débattu lors d'une prochaine réunion du bureau du Conseil Général.

Le Président rappelle que la participation des familles, pour un montant de 700 F par an, correspondant à près de 70 heures de cours, soit une participation de 10 F de l'heure.

Monsieur J.PASCAL, saisit l'occasion pour souligner l'intérêt que présente le Syndicat Mixte, au regard de la sécurité de l'emploi pour le personnel de l'Ecole.

Le RAPPORT MORAL est approuvé l'unanimité.

INSTALLATION DU COMITE : (voir dossier)

ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

Le Président GINESY exprime le souhait que la Présidence du Syndicat Mixte, soit confiée à Me.de FONTMICHEL, Président de l'Ecole, avant sa transformation en Syndicat Mixte et également Président de l'Ecole Maitrisienne Départementale.

Par souci de parfaite sincérité, le Président GINESY, propose que la nomination du Président du Syndicat Mixte, s'effectue par vote à bulletins secrets.

Me.H.de FONTMICHEL est élu par 25 voix et un bulletin blanc.

Le Président de FONTMICHEL, exprime sa gratitude pour la confiance qui lui est maintenue et salue les résultats acquis, grace aux professeurs dont il est conscient du travail souvent pénible et à l'administration de l'Ecole, gérée de façon exemplaire, par Monsieur BRUN et ses collaborateurs de tous grades.

Le Président propose que Monsieur Jacques MEDECIN, Président du Conseil Général, soit désigné Président d'honneur.

Le Président propose enfin, que M. Jean PASCAL, soit nommé Président honoraire et M. Charles GINESY, 1er. Vice-Président.

CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Le Bureau est ainsi complété :

1er Vice-président :	Mr. Charles	GINESY
2ème Vice-président :	Mr. Jean	PASCAL
3ème Vice-président :	Mr. José	BALARELLO
4ème Vice-président :	Mr. Régis	CAPPONI
Secrétaire général :	Mr. Jean	THAON
Membres :	: Mr. Pierre	JABOULET
	: Melle Pierrette	BELLON
	: Mme Colette	BOURRIER
	: Mr Georges	BARBIER
	: Mme Jeanine	SARAMITO

ELUS A L'UNANIMITE

DECISIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT : (voir dossier)

A / DELEGATION DE SIGNATURE :

Le Président propose que :

- M. Jean THAON soit titulaire de la délégation de signature pour toutes opérations courantes approuvées par le comité.
- Le Directeur Général ait la Délégation de signature pour les justificatifs de "services faits".

PROPOSITIONS ADOPTES A L'UNANIMITE

B / VOTE DU BUDGET 1990 : (voir dossier)

Monsieur J.C.SERER, Payeur Départemental, désormais chargé du contrôle de la gestion du Syndicat Mixte, tient, avant l'exposé des comptes, à exprimer la satisfaction qu'il a éprouvée, en prenant connaissance de la comptabilité déjà tenue par Monsieur BRUN, dans le cadre de l'ancienne structure, dont il a constaté qu'elle était déjà gérée selon les principes de la comptabilité publique et il en déduit, qu'il y a lieu d'envisager l'avenir de la tenue financière du Syndicat Mixte, en toute sérénité.

BUDGET ADOPTE A L'UNANIMITE

C / AUTRES DECISIONS : (voir dossier)

Monsieur J.C.SERER, indique qu'il a déjà pris connaissance des différentes délibérations présentées dans le dossier et qu'il n'a aucune remarque particulière à formuler.

L'ENSEMBLE DES DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,


Hervé de FONTMICHEL